

Revue de presse – AMT et terrains du CN

La Presse Actualités, samedi, 13 décembre 2008, p. A26 Terrains du CN dans Pointe-Saint-Charles La mise en réserve contestée..... 1

La Presse Actualités, jeudi, 23 octobre 2008, p. A17 Atelier de trains de banlieue à Pointe-Saint-Charles Un projet de 168 millions Bisson, Bruno.....3

La Presse

Actualités, samedi, 13 décembre 2008, p. A26

Terrains du CN dans Pointe-Saint-Charles La mise en réserve contestée

Le propriétaire des anciens terrains du CN, dans le quartier Pointe-Saint-Charles, l'avocat et promoteur Vincent Chiara, conteste la réserve foncière imposée par le gouvernement du Québec sur ses propriétés pour la construction des futurs ateliers ferroviaires de l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

Dans une requête déposée la semaine dernière en Cour supérieure du Québec, Me Chiara affirme que l'agence gouvernementale n'a «aucun projet concret» pour les anciens terrains du CN et qu'elle utilise cette réserve foncière comme «une menace» afin de s'en porter acquéreur.

Le promoteur affirme même que la réserve imposée sur 1,7 million de pieds carrés - soit environ la moitié des 3,8 millions de pieds carrés qui lui appartiennent - «dépasse d'au moins le double les besoins réels de l'AMT pour son projet».

M. Chiara estime enfin que l'imposition de cette réserve foncière par le gouvernement du Québec nuit aux projets industriels en cours ainsi qu'à l'obligation qui lui est faite de décontaminer les lieux, où le Canadien national a entretenu ses wagons et locomotives pendant 150 ans.

Pour ces raisons, et pour d'autres motifs de juridiction invoqués dans sa requête, le président du groupe immobilier Mach demande à la Cour supérieure de «déclarer nuls, illégaux, abusifs, ultra vires et inopposables» le décret adopté le 10 septembre dernier par le gouvernement du Québec ainsi que l'avis d'imposition d'une réserve foncière émis en octobre.

Selon les documents judiciaires, la requête sera débattue le 7 janvier prochain, en Cour supérieure.

L'aménagement de ces immenses terrains à vocation industrielle, au coeur du quartier de Pointe-Saint-Charles, dans le sud-ouest de Montréal, fait l'objet de rumeurs, de revendications, de spéculations et de consultations depuis des années. En 2006, M. Chiara a acquis ces propriétés pour la somme de 1\$ et pris sous sa responsabilité le nettoyage de ces terrains hautement contaminés.

Il était alors question d'y déménager Casino de Montréal dans le cadre d'un projet auquel le Cirque du Soleil devait participer. La vive opposition de la population locale a toutefois mené à l'abandon du projet de 1 milliard de dollars.

Depuis, une société formée par M. Chiara et ses partenaires, les Cours Pointe-Saint-Charles, louait les anciens locaux du CN, qui occupent la moitié est des terrains. Une entreprise américaine spécialisée dans l'entretien d'équipements ferroviaires, American Motive Power (AMP), s'y est installée l'été dernier.

Le 10 septembre, à la demande de l'AMT, le gouvernement du Québec a imposé par décret une réserve foncière sur toute la partie est des terrains, sur laquelle s'élèvent encore des bâtiments industriels autrefois utilisés par le CN. L'AMT souhaite y faire construire un nouveau centre d'entretien pour les voitures et locomotives des trains de banlieue de Montréal.

Le projet de l'AMT est estimé à 168 millions et semble avoir l'appui des groupes locaux, très influents dans ce quartier populaire.

Cette réserve fait en sorte d'interdire pour une période de deux ans toute construction ou tout nouvel aménagement des lots, sauf pour des réparations d'urgence. Le 27 octobre, un avis d'imposition a précisé les conditions de la réserve.

Mais dans la nuit du 14 ou 15 novembre, un violent incendie a ravagé une grande partie des anciens ateliers du CN, qui possèdent une valeur patrimoniale et qui sont visés directement par la réserve foncière.

Depuis, des groupes et résidents du secteur ont réclamé à l'arrondissement du Sud-Ouest des mesures énergiques pour protéger les lieux. Ils réclament l'expropriation de ces terrains, qui ne font toujours l'objet d'aucun plan d'aménagement, plus de cinq ans après le départ de la dernière entreprise active dans les chemins de fer, en 2003.

La Presse

Actualités, jeudi, 23 octobre 2008, p. A17

Atelier de trains de banlieue à Pointe-Saint-Charles Un projet de 168 millions

Bisson, Bruno

L'Agence métropolitaine de transport (AMT) projette d'utiliser la moitié des terrains des anciens ateliers ferroviaires du CN, à Pointe-Saint-Charles, au sud-ouest de Montréal, afin d'aménager un centre d'entretien moderne pour ses locomotives et wagons de passagers, à un coût estimé de 168 millions.

Après avoir examiné huit autres emplacements, l'agence gouvernementale responsable des trains de banlieue de la métropole, a identifié le site des anciens ateliers ferroviaires du CN comme l'endroit "le plus probable" pour la construction de ses nouveaux ateliers.

Le 10 septembre dernier, le gouvernement du Québec a imposé par décret une réserve foncière couvrant la moitié des terrains, soit une superficie d'environ 16 hectares sur un total de 33 hectares (environ 3,5 millions de pieds carrés), en attendant leur acquisition pour le projet de l'AMT. Selon le directeur du projet à l'AMT, l'urbaniste Denis Houde, les nouveaux ateliers ferroviaires pourraient créer jusqu'à 150 emplois dès leur inauguration en 2011. En vertu des projets de développement du réseau de trains de banlieue, et de la quantité croissante du matériel roulant nécessaire pour assurer les services, le nombre de ces emplois pourrait même rapidement augmenter.

Mais surtout, l'implantation de ces ateliers marquerait la renaissance d'une activité industrielle qui a façonné l'histoire du quartier et d'une grande partie du sud-ouest de Montréal pendant 150 ans, avant de décliner et de s'éteindre, usine par usine, depuis les années 70.

La disparition de l'industrie ferroviaire - la dernière usine, celle d'Alstom, a fermé en 2003 - a laissé complètement à l'abandon un territoire vaste comme 60 terrains de football, à proximité du centre-ville et du Havre de Montréal.

En 2005, le promoteur Vincent Chiara, du groupe MACH, a fait l'acquisition de ces immenses terrains industriels du CN pour la somme symbolique de 1\$. À l'époque, la construction d'un vaste centre de foire et d'expositions était projetée.

Ce projet a toutefois disparu de l'écran-radar avec l'abandon du projet de déménagement du Casino de Montréal qui devait s'installer à Pointe-Saint-Charles, dans un mégacomplexe conjoint avec le Cirque du Soleil sur des terrains situés à proximité des anciens ateliers.

Depuis la mort du projet de casino, en 2006, aucun autre projet précis n'a été envisagé sur ses grands terrains.

Hier, le directeur du projet, pour l'AMT, a refusé de fournir toute indication quant au coût d'acquisition des anciens terrains industriels mis sous réserve par Québec, en raison des négociations à venir avec le propriétaire actuel.

Des terrains en "consultation"

L'imposition d'une réserve foncière couvrant la moitié des anciens terrains du CN, a été révélée récemment par le site internet d'information communautaire La pointe libertaire (www.lapointelibertaire.org), au moment où commençaient les activités de "préconsultation" sur l'avenir de ces terrains, menées par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

Hier, l'OCPM tenait une soirée d'information pour expliquer ce processus de consultations fort particulier, visant à dégager une vision commune de l'avenir de ces immenses terrains, sur lesquels reposent en grande partie les espoirs de redéveloppement de tout le secteur. Un document d'ensemble présentant le fruit de cet exercice de consultation exceptionnel doit être rendu public en décembre.

Le mandat confié à l'OCPM par le comité exécutif de la Ville de Montréal, à la demande de l'arrondissement du Sud-Ouest, n'est pas vraiment un mandat de consultations publiques et ne portera ni sur un projet d'aménagement précis, ni sur l'étude d'impacts environnementaux ou sociaux d'un projet.

L'Office doit plutôt servir de médiateur entre plusieurs acteurs importants du milieu, notamment l'arrondissement du Sud-Ouest, le propriétaire du terrain, le promoteur Samcon, et plusieurs organismes à vocations communautaires ou socioéconomique qui exercent une influence énorme sur la vie de ce quartier défavorisé de Montréal.

En 2005, l'opposition de la table de concertation communautaire locale, Action Gardien, au projet de déménagement du casino dans le quartier, a joué un rôle prépondérant dans l'échec et l'abandon de ce projet, pourtant évalué à plus d'un milliard.

Jointe par La Presse hier, la porte-parole d'Action Gardien, Mme Karine Triollet, a commenté favorablement le projet de l'AMT qui permettra le maintien des activités industrielles au coeur du quartier depuis plus d'un siècle, et dont le déclin a laissé son empreinte, visible à tous les coins de rue.

Après plusieurs années de mobilisation et de consultations directes dans la population locale, Action Gardien a publié, l'an dernier, une proposition d'aménagement d'ensemble des terrains du CN, qui prévoyait déjà un retour des activités ferroviaires, dans la portion des terrains mis sous réserve.

© 2008 La Presse. Tous droits réservés.